

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Deuxième filière d'études master pour l'ostéopathie en Suisse Se former en ostéopathie désormais aussi possible en Suisse alémanique**

**Berne, 23 juin 2021. Aujourd'hui, la Haute école spécialisée de la Suisse méridionale (SUPSI) et la Haute école spécialisée suisse pour les études à distances (FFHS) ont annoncé que dès 2022, il sera probablement également possible en Suisse de suivre les études en ostéopathie en allemand. La Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO) se réjouit de cette décision, car jusqu'à présent, les places de formation étaient insuffisantes par rapport à la demande.**

Après la Suisse romande, voici que la Suisse alémanique se dote également d'une filière d'études master en ostéopathie. Il est prévu que le cursus en ostéopathie puisse être suivi à Zurich dès l'été prochain, en plus de celui disponible à Fribourg. Avec la deuxième filière d'études, deux objectifs importants peuvent être atteints en même temps. Premièrement, le nombre de places de formation sera doublé, passant de 30 à 60. Deuxièmement, il est enfin possible de suivre les études en allemand, aussi en Suisse. Ainsi, la demande croissante pour la formation en ostéopathie – notamment venant de la Suisse alémanique – peut être satisfaite de manière optimale et le manque de places disponibles peut être comblé. « Cette deuxième formation est un jalon important pour que notre profession puisse s'établir solidement et se répandre dans toute la Suisse », explique Sebastian Byrde, président de la Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO) et lui-même ostéopathe avec son propre cabinet. « La FSO-SVO a soutenu cet important projet à la fois financièrement et en ressources humaines au cours des dernières années. En particulier, les membres de la Fédération en Suisse alémanique ont activement contribué au développement de la filière d'études. »

#### **Master garantit la qualité de la formation pour exercer comme prestataire de premier recours**

En Suisse, la formation d'ostéopathe est un cursus de cinq ans à temps plein permettant d'obtenir un diplôme de master. Les études master contribuent de manière significative à la qualité de la profession et garantissent que les praticien-ne-s répondent aux exigences d'un système de santé de plus en plus complexe. Après avoir obtenu le diplôme, les ostéopathes sont qualifié-e-s pour exercer comme prestataires holistiques de soins de premier recours et apportent ainsi une contribution essentielle aux soins intégrés. La Confédération a confirmé l'importance des ostéopathes en 2020 avec l'intégration de l'ostéopathie dans la loi sur les professions de la santé (LPSan) et les reconnaît ainsi comme un important rouage systémique de la santé publique.

#### **Une formation éprouvée grâce aux expériences acquises à Fribourg**

La HES de Fribourg propose cette filière d'études depuis 2014, les premières expériences sont donc déjà acquises. En 2019, une vingtaine d'étudiant-e-s y ont obtenu le diplôme de master pour la première fois. Cette filière est un modèle de réussite, car les responsables ont réussi à combiner la longue tradition de l'approche holistique de la prise en charge ostéopathique avec les exigences actuelles de la collaboration interprofessionnelle. La nouvelle filière à Zurich suit les mêmes principes, mais avec une combinaison d'auto-apprentissage et d'études en face à face.

### **Au sujet de la profession d'ostéopathe**

L'ostéopathie est basée sur les principes fondamentaux de la médecine conventionnelle. Elle travaille avec des techniques manuelles spécifiques et aborde les patient·e·s sous une perspective holistique et centrée sur la personne, qui prend en compte l'équilibre fonctionnel de toutes les structures et systèmes circulatoires du corps humain. Les ostéopathes sont capables de traiter non seulement les blocages mécaniques du système musculo-squelettique, mais aussi les troubles fonctionnels d'autres systèmes (organiques par exemple). Ils exercent leur profession dans leur propre cabinet d'ostéopathie, dans un cabinet de groupe (souvent combiné avec des professions d'autres disciplines) ou dans des établissements de soins de santé tels que les hôpitaux ou les maisons de retraite. Dans leur rôle de prestataires de premier recours, les ostéopathes procèdent à une anamnèse minutieuse et à un diagnostic différentiel, évaluent la personne de manière holistique et communiquent de manière ouverte, claire et transparente. En tant que premier contact en cas de troubles physiques, ces spécialistes jouent un rôle de « plaque tournante » entre les différents acteurs de santé concernés. Les ostéopathes apportent au traitement une perspective de promotion de la santé, et de prévention.

### **Informations complémentaires**

- Master en ostéopathie de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO : <https://www.hes-so.ch/master/osteopathie>
- Communiqué de presse : Une année après l'entrée en vigueur de la loi sur les professions de santé (LPSan): <https://www.fso-svo.ch/blog/actualites-fso-14/post/communique-de-presse-une-annee-apres-l-entree-en-vigueur-de-la-loi-sur-les-professions-de-sante-lpsan-132>

### **Pour de plus amples informations**

Christian Streit, directeur général FSO-SVO  
Tél. 021 323 03 03  
E-Mail [secretariat@fso-svo.ch](mailto:secretariat@fso-svo.ch)

### **Votre santé est entre de bonnes mains – Fédération Suisse des Ostéopathes FSO-SVO**

La Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO) a été fondée en 2005. Elle représente près de 1'000 membres au bénéfice d'un titre protégé par la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). La Fédération s'investit pour la promotion de la profession, pour l'intégration au sein du système de santé ainsi que pour la défense des intérêts de ses membres et elle est le point de contact pour les autorités compétentes. La FSO-SVO a participé activement à l'élaboration des filières d'études menant au Master of Science en ostéopathie. Grâce à son programme intensif de formation continue, la Fédération assure le maintien et le perfectionnement des connaissances de ses membres. <https://www.fso-svo.ch/>